

COMMUNE DE SERRIGNY EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 01 DECEMBRE 2023

ARRETE 10/2023

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – CHEMIN DU PETIT VELARD – TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION D’EAU POTABLE POUR LE COMPTE DU SYNDICAT MIXTE D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE CHALON SUD EST (SMAEP)

Le Maire de la commune de SERRIGNY EN BRESSE,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande déposée par l’entreprise GUINOT TP de Montchanin (71), concernant les travaux de renouvellement de la canalisation d’eau potable pour le compte du SMAEP CHALON SUD EST, « Chemin du Petit Velard » à Serrigny en Bresse,

Considérant qu’il y a lieu de réglementer dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1 : à compter du lundi 04 Décembre 2023 et pour la durée des travaux, l’entreprise GUINOT TP de MONTCHANIN (71) débutera les travaux de renouvellement de la canalisation de l’eau potable pour le compte du SMAEP CHALON SUD EST « Chemin du Petit Velard » à Serrigny en Bresse.

Article 2 : La circulation des véhicules s’effectuera par sens alternés par feux tricolores au droit du chantier. La signalisation relative à la présente réglementation sera mise en place par l’entreprise.

Article 3 : Le dépassement et le stationnement seront interdits pour tous les véhicules

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur et sur le chantier

Article 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- L’entreprise GUINOT TP
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Germain du Bois.
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de St Martin en Bresse
- Monsieur le Directeur du SAMU – Chalon sur Saône.

Fait à SERRIGNY EN BRESSE, le 01 Décembre 2023

L’Adjoint au Maire,
P. LOUSTAU



Date de publication
01 Décembre 2023